

Histoire

Si depuis 1977, l'association porte la dénomination d'« Association Le Bon Repos », elle fait suite à la Maison des Incurables, créée en 1855 par des femmes charitables chrétiennes de Bourg-en-Bresse. Depuis le début de l'œuvre, les actions développées ont une inspiration chrétienne. Pendant de nombreuses années, l'Evêché de Belley-Ars y a nommé un aumônier, chargé des valeurs religieuses.

L'œuvre initiée par Mme d'ORIGNY a été portée au fil du temps et jusqu'à nos jours par des hommes et des femmes de bonne volonté et d'un grand dévouement.

L'œuvre des Incurables doit beaucoup aux sœurs de Saint-Joseph, qui dès l'origine et jusqu'en 1967, ont assuré la prise en charge des pensionnaires avec un grand dévouement dans des conditions extrêmement difficiles.

- 1840** Sous l'impulsion de Mme Joséphine DANANCHER (veuve PALLORDET), une sorte d'Hôtel Dieu de la « Maison de la Sainte Famille » est créé avec la collaboration d'une religieuse de Saint Joseph (Sœur Alexandrine). La maison, accueille à peu de frais, des vieillards, des domestiques sans emploi, des enfants abandonnés.
- 1851-1852** Certaines dames d'œuvre font scission avec Mme DANANCHER. Mme d'ORIGNY acquiert un immeuble « Allée de Challes » à Bourg-en-Bresse. Après des travaux sommaires, elles installent trois malades avec l'aide d'une sœur de Saint-Joseph.
- 1855** Le 23 juin 1855, en l'étude de Maître LAGRANGE, notaire à Bourg-en-Bresse, des dames d'œuvre sous l'impulsion de Mme d'ORIGNY créent une société civile par actions au porteur sans but lucratif qui prend le nom de « Maison des Incurables ». Le 28 juin 1855, sous la présidence du curé de Bourg, Mme d'ORIGNY informe que la Maison de Challes devient trop petite et qu'il faut songer à déménager. Une opportunité se présente avec l'ancienne maison du Bon Pasteur d'Angers (Bd Leclerc), qui reçut des jeunes filles en détresse jusqu'en 1848. La société donne son accord pour acheter cette maison pour la somme de 32 000 francs. Mme d'ORIGNY offre un prêt sans intérêt pour l'acquisition de la maison.
- 1867** Dépôt des statuts de l'œuvre.
- 1869** Un décret impérial de Napoléon III en date du 7 août 1869 reconnaît d'utilité publique l'œuvre des Incurables.
- 1879** Fête patronale de la maison : inauguration de la chapelle et de 2 infirmeries le 4 avril.
- 1901** Promulgation de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur la liberté d'association.
- 1967** Les Sœurs de Saint-Joseph ne pouvant plus assumer la charge de l'Institution (50 résidents), l'œuvre se réorganise avec l'embauche de personnels civils dont une première directrice (Melle FAVIER).
- 1977** Huit ans après les premières délibérations en assemblée générale, le ministère de l'Intérieur valide les nouveaux statuts. L'œuvre change de nom et devient l'Association Le Bon Repos.
- 1978** Les contraintes de sécurité pèsent sur l'ancienne maison. Afin que l'œuvre continue sa mission, et grâce à la ténacité de Mme Marthe ROILLET, Présidente, un bâtiment neuf est construit par la société HLM de BOURG et inauguré le 24 juin 1978. Deux annexes sont rénovées permettant à l'établissement d'accueillir 99 résidents.
- 1984** L'établissement se médicalise dès 1984 par l'octroi d'une section de cure médicale financée par l'assurance maladie (vingt places).
- 1992** Un établissement d'hébergement pour personnes âgées est réalisé sur la commune de Péronnas. La résidence « Seillon Repos » ouvre le 3 septembre 1992 et peut accueillir 82 résidents dont une communauté de prêtres retraités du diocèse et des sœurs aînées de la communauté des Sœurs franciscaines de Seillon. La gestion de l'établissement est confiée à l'association Le Bon Repos. La médicalisation se réalisera dix ans plus tard (2002).
- 2001** Etant contraint de fermer deux annexes pour cause de nouvelles normes de sécurité, une unité de vingt-quatre lits est construite sur le site de la résidence Bon Repos pour accueillir des personnes âgées ayant des troubles de démence sénile ou de type Alzheimer.

- 2005** Le conseil d'administration décide de vendre les vieux bâtiments du site de Bon Repos et réfléchit à de nouveaux projets (extension sur Seillon Repos et création d'une unité Alzheimer).
- 2011** Le conseil d'administration engage une réflexion sur le devenir du bâtiment central de Bon Repos à échéance 2020.
- 2012** Après avis favorable du Conseil général et de l'ARS, nous avons obtenu l'autorisation de créer un PASA (Pôle d'Activités et de Soins adaptés) sur Seillon Repos
- 2014** Ouverture en janvier du PASA baptisé « Bon Accueil » à Seillon Repos (inauguration en avril 2014)